Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
- 5 NOV. 2026

Commune de FAA'A

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N° 70/2026

Approuvant le dossier technique « corrigé » et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Extension et renforcement des réseaux de distribution d'eau pour assurer une meilleure couverture incendie »

Date de convocation :
20 octobre 2026

Date de séance :
27 octobre 2026

Date de publication de la liste des délibérations :
28 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	23
PROCURATIONS : ...	08
VOTANTS :	31
POUR :	31
CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

Le mardi 27 octobre 2026 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Tetuahau TEMARU, Premier Adjoint, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
TEMARU Tetuahau	X		
LAURENT Victoire	X		
SANFORD Vetea			E. TOKORAGI
VANAA Emma	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse			R. RICHMOND
PURENI Tunui	X		
TOKORAGI Ella	X		
BERNARDINO Joël		X	
TEMARU ép LE GALL Tevai	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
NIVA Pauline			O. TOKORAGI
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	X		
SALOMON Ariena	X		
MAI Gérard	X		
MAI CLARK ép PATU Andrée			T. GRAND-PITTMAN
TOKORAGI Ole	X		
TEUIRA Jean-Paul	X		
CROLAS Tamaehu	X		
TEANOMAUI ép HIKUTINI Lucie	X		
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
RICHMOND Maruia		X	
ARIIOTIMA Matuanui			T. PURENI
LE CAILL Turatahi	X		
MERETA Nohoarii			R. TERIITEHAU
MAI Georges		X	
OPETA Temana			T. TEMARU
SIAOU CHIN Pascal	X		
TUPANA Moihara			P. SIAOU CHIN
AITAMAI Mara	X		
CADOUSTEAU Myriam	X		
TOKORAGI Wilson	X		

COMMUNE DE FAA'A
TAHITI - Polynésie Française
République Française

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 23, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Gérard MAI a ensuite exposé à l'assemblée que :

Par délibération n° 62/2026 du 25 août 2026, le conseil municipal a approuvé le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Extension et renforcement des réseaux de distribution d'eau pour assurer une meilleure couverture incendie ».
La demande de concours financier au titre du FIP 2027 a été transmise sur la plateforme numérique E-Démarche par la DAF le 14 septembre 2026. Cependant, lors de l'examen de la recevabilité du dossier, le service instructeur de l'État a recommandé de retirer le montant correspondant à la fourniture et à la pose de 30 poteaux d'incendie, afin de rendre l'opération éligible au dispositif du FIP Travaux, volet « Travaux d'alimentation en eau potable ».
Ainsi, le nouveau plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Nature de l'opération	***Coût opération TTC***	***Plan de financement***	
		FIP (80%)	***Commune (20%)***
Extension et renforcement des réseaux de distribution d'eau pour assurer une meilleure couverture incendie	***228 383 917*** *au lieu de 240 486 217*	***182 707 134*** *au lieu de 192 388 974*	***45 676 783*** *au lieu de 48 097 243*

Afin de sécuriser le financement de cette opération, la commune est invitée à présenter le dossier corrigé au titre du FIP 2027. Il convient donc d'adopter le dossier technique corrigé et le nouveau plan de financement prévisionnel, ainsi que d'abroger la délibération n° 62/2026.
À la suite de l'avis favorable émis par la commission des opérations le 6 octobre 2026, le projet de délibération est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gérard MAI :

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

Vu les délibérations n°72/2025 du 28 octobre 2025 et n°62/2026 du 25 août 2026 approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Extension et renforcement des réseaux de distribution d'eau pour assurer une meilleure couverture incendie » ;

Vu le dossier technique « corrigé » ;

Vu le rapport de présentation ainsi que l'avis des membres de la commission des opérations du 6 octobre 2026 ;

Dans sa séance du 27 octobre 2026 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Article 1er : Sont approuvés le dossier technique « corrigé » et le plan de financement prévisionnel de l'opération suivante :

Nature de l'opération	**Coût opération TTC**	**Plan de financement**	
		FIP (80%)	**Commune (20%)**
Extension et renforcement des réseaux de distribution d'eau pour assurer une meilleure couverture incendie	**228 383 917**	182 707 134	45 676 783

Article 2 : La commune de Faa'a s'engage à obtenir les autorisations de passage nécessaire à la réalisation de ladite opération.

Article 3 : Le Maire ou son représentant, est autorisé à signer tout document nécessaire à la parfaite réalisation de l'opération, notamment les demandes d'autorisation de passage.

Article 4 : La présente délibération, qui **abroge la délibération n°62/2026 du 25 août 2026**, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 27 octobre 2026.

La Secrétaire de Séance,

Victoire LAURENT

COMMUNE DE FAA'A
TAHITI - Polynésie Française
République Française

Le Président de Séance,

Tetuahau TEMARU

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le 05 NOV. 2026
et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le 05 NOV. 2026

Fonds intercommunal de péréquation

NOTE DESCRIPTIVE DU PROJET

COLLECTIVITE : COMMUNE DE FAA'A

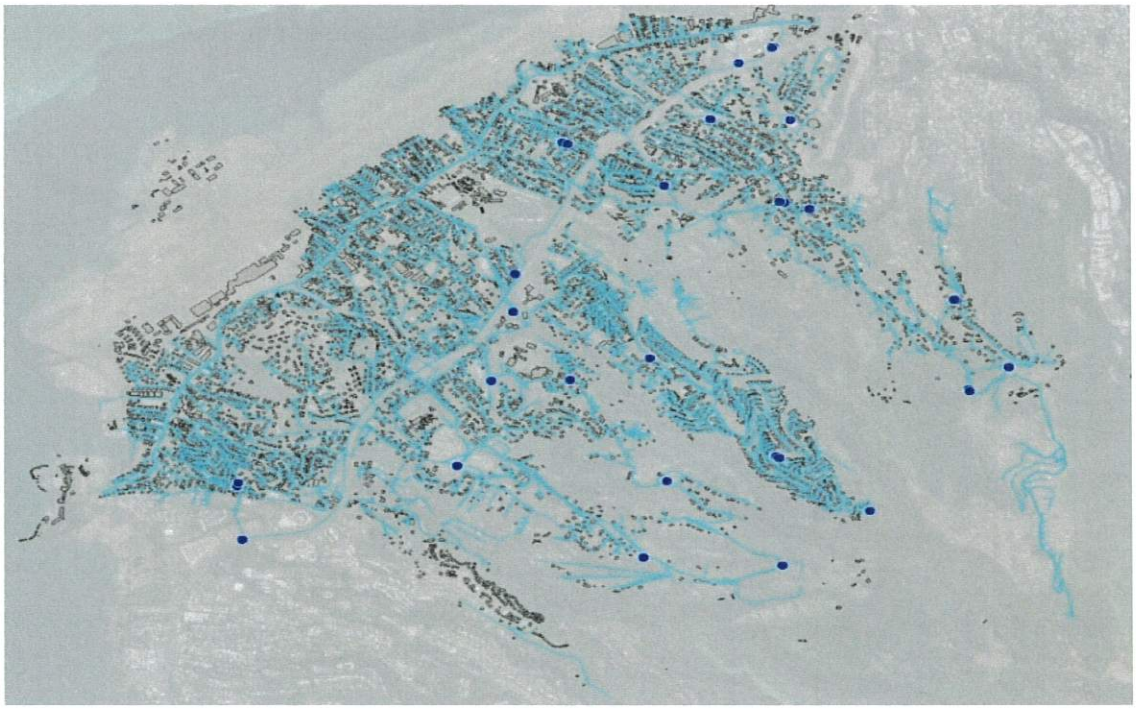
INTITULE DU PROJET : Extension et renforcement de réseaux de distribution d'eau pour assurer une meilleure couverture incendie

SECTEUR CONCERNE : Environnement-Transition écologique – Travaux d'alimentation en eau potable

1. Etat des lieux / Contexte

La Commune exerce depuis des années toute la compétence en matière de service public de l'eau potable. Elle possède deux modes de production d'eau :

- Une production intercommunale grâce au captage de la rivière de la Punaruu dont la mission est confiée au Syndicat intercommunal TE OROPAA. Le Syndicat produit et achemine l'eau vers les réservoirs communaux.
- Une production communale par captage (Mia, Vaitoetoe, Farerea, Papehonu, Tavararo) et par forage lors d'évènements orageux (turbidité de l'eau) ou d'étiage de la rivière de la Punaru'u.



Réseaux AEP existants de la Commune de Faa'a

Faa'a est la commune la plus peuplée de la Polynésie française avec 30 145 habitants (2022).

La population desservie par le réseau communal est d'environ 28 000 habitants, soit un peu plus de 92.8 % de la population totale. En 2024, le service des eaux compte 6 352 abonnés.

Les études du SDAEP de 2019 et la modélisation hydraulique a notamment permis de mettre en évidence les dysfonctionnements du réseau d'alimentation en eau.

Les réseaux de distribution les plus fuyards et défectueux concernent les réseaux en amiante-ciment, ancien et à risques, ainsi que les secteurs Schmidt à Pamatai, Teapiri et Puurai R1.

Ces secteurs alimentent environ 970 abonnés soit environ 15 % des habitants de Faa'a.

Vu le mauvais état des réseaux, la consommation en eau de ces secteurs de la Commune est très forte au détriment des autres secteurs de la Commune. De plus, les caractéristiques du réseau ne sont pas suffisantes pour permettre une couverture optimale de la sécurité incendie.

Ceci impacte le budget du service de l'eau par une dépense excessive en matière d'électricité et une sur sollicitation des forages et du réseau Te Oropaa.

Par ailleurs, une étude relative à l'analyse de la défense incendie a été confié au BE SPEED en septembre 2024 révèle quelques lacunes concernant la couverture incendie dans la commune de Faa'a.

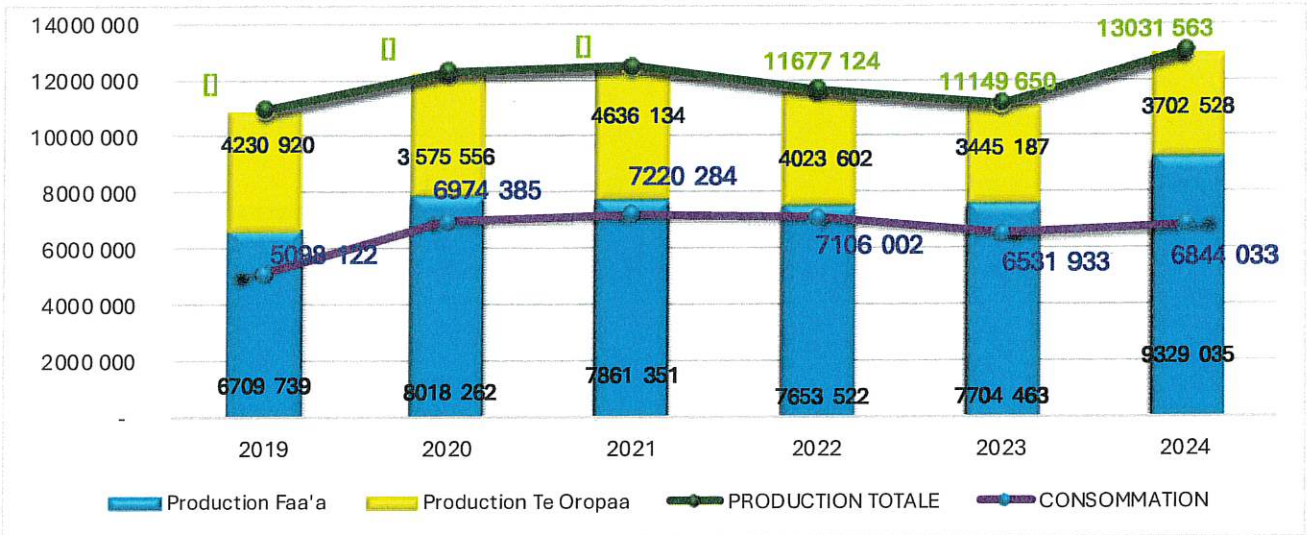
1.1 Problèmes rencontrés

Cette étude préconise d'étendre et de renforcer certains réseaux d'eau afin de desservir de nouveaux quartiers tout en assurant une couverture incendie adéquate.

A cet effet, compte tenu du risque incendie et du risque pénal, le conseil municipal a décidé de procéder aux travaux d'extension, de renforcement des réseaux de distribution d'eau et de pose de poteaux incendie dans ces zones concernées.

1.2 Données chiffrées pour le secteur ou le service concerné

A Faa'a, en 2024, ce sont **13 031 563 m³** distribués, dont 72 **%** produits par les forages communaux et 28**%** achetés au syndicat Te Oropaa.



Le stockage est assuré par 21 réservoirs communaux pour une capacité totale de 18 100 m³. Le traitement est assuré par 6 stations de chloration.

En 2024, les chiffres principaux étaient les suivants :

6 352 abonnés		
3 982 abonnés avec compteurs		52.52% de rendement
50 m3/km/j de pertes sur réseau	274.2 millions xpf de frais d'électricité	Connaissance des réseaux 75%

La part de production du captage de la Punaruu qui devrait être attribuée à la commune de Faa'a est de 50%. Or, le RPQS montre que seulement 37% en moyenne de la production de la Punaruu est distribuée sur Faa'a depuis 2016, ce qui a pour conséquence une contribution plus importante que prévue des forages de Faa'a, représentant des dépenses énergétiques élevées.

1.3 Mode de fonctionnement et d'organisation actuel

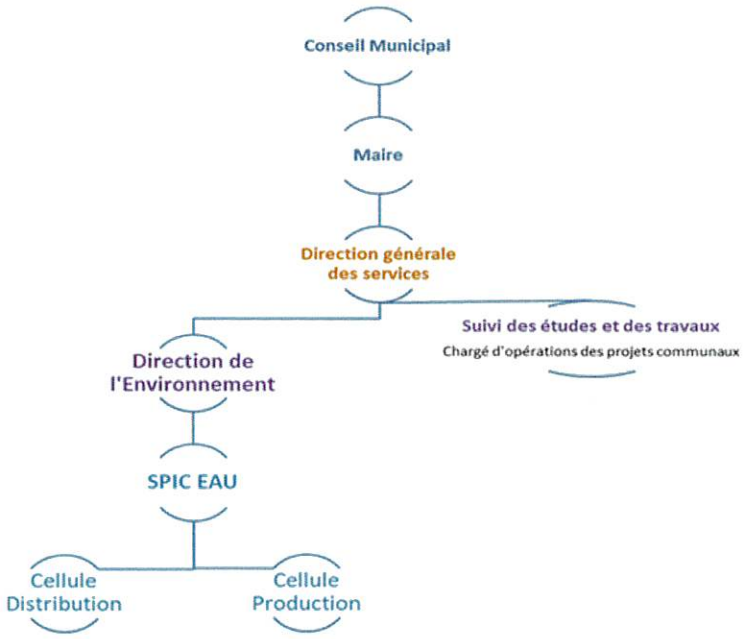
Le mode de gestion du service retenu est la régie dotée de la seule autonomie financière. Le service public industriel et commercial (SPIC) a été mis en place en 2011. Il est géré par le Service de l'eau potable de la Commune.

Sous la Direction de l'Environnement, le Service Public Industriel et Commercial EAU est composé de deux cellules :

- Une cellule chargée de la Production, qui s'occupe de l'entretien, de la sécurité et de la protection des sites, bassins et captages ;
- Et une cellule chargée de la Distribution, qui effectue les interventions programmées ou urgentes et grands chantiers.

En parallèle, le Pôle Opérations assure le suivi des études et des travaux d'investissement des SPICS.

L'organigramme est le suivant :



2 Objectifs poursuivis

2.1 Objectif(s) de l'opération

✓ **Permettre l'alimentation en eau de nouvelles zones et assurer une couverture incendie**

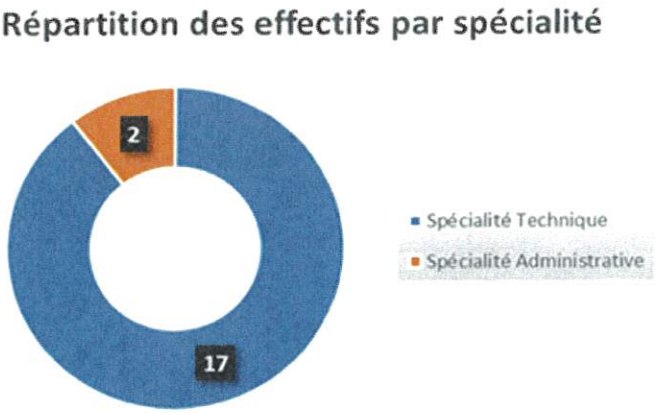
La commune compte à présent procéder aux travaux d'extension de canalisations, de mise aux normes des branchements et de renforcement des réseaux de distribution d'eau pour garantir la conformité (Débit/pression) des poteaux incendie existants et ceux posés en 2024.

3 Modalités de fonctionnement du service

3.1 Personnel

La répartition des agents par poste et par catégorie en 2024 est présentée ci-dessous :

Qualification FPC Qualification ANFA Qualification droit privé	Cat. A 1 Cat. A	Cat. B 2 Cat. B	Cat. C 3 Cat. C	Cat. D 4 Cat. D	5	Total
Chef de service	-	1				1
Chef d'équipe	-		1	1	1	3
Chef chantier	-		1		1	2
Agent qualité	-		1			1
Agents de production	-	1		1		2
Potabilité sécurité	-				1	1
Secrétaire	-		1			1
Plombier	-		1	3	2	6
Chauffeur	-		1			1
SIG - DICT - Télégestion	-			1		1
Total	**-**	**2**	**6**	**6**	**5**	**19**



89% de l'effectif sont des agents techniques étant donné les missions du SPIC.

En 2022, les agents du service se sont inscrits à 2 formations dont la totalité ont été confirmées et suivies :

- Les habilitations électriques (B0, B1V, BR, BC),
- Le suivi de la potabilité.
- Avec l'obtention de la **certification ISO 9001** depuis décembre 2021, les agents sont formés en continue, dont les domaines sont tournés vers :
  - La professionnalisation des agents.
  - La sensibilisation au risque lié à l'amiante
  - La détection de réseau
  - La planification et signalisation des travaux
  - La maitrise de logiciel de supervision
- Depuis novembre 2024, un agent a débuté une formation de recherche de fuite.

En 2021 un agent hydraulique a été formé sous QGIS et a commencé à mettre à jour le SIG hydraulique du SPIC. Cela a apporté une meilleure connaissance du réseau et facilite les interventions. Cet agent a suivi une formation de 36 heures étalée sur 6 mois.

3.2 Tarification et équilibre financier du service

La Commune de Faa'a procède à la pose des gros compteurs aux niveaux des bâtiments communaux, des lotissements.

En octobre 2025 débutera le remplacement des anciens compteurs d'eau DN 15 de la marque KENT chez les usagers du service.

Le service propose deux modes de facturation, validés par les délibérations n°84-2008, n°37/2009 et n°37/2010 :

a. Facturation annuelle au forfait

Tarif du forfait (en F CFP)		
Maison d'habitation	Par concession avec branchement d'eau	15 000
	Par concession avec branchement d'eau équipée d'une piscine	75 000
Hôtel, Pension de famille	Par chambre avec salle d'eau	13 500
	Par chambre sans salle d'eau	6 750
Immeuble	Par chambre, par appartement, par studio	19 500
Atelier	Atelier	51 000
Commerces & industries	Charcuterie - Cabinets médicaux - Crèmeries - Débits de boissons	69 000
	- Dentistes - Magasins sans licence - Snack - Pâtisserie et Photographe - Pharmacie - Vente de vêtement - Savonnerie - Coiffeur - Forgeron - Salle de spectacle - Salon de coiffure - Bureau - Atelier divers - Garage - Agence - Auto-banque - Station d'essence sans garage	102 000
	Restaurant avec licence - Café restaurant - Restaurant simple - Magasin avec licence - Station d'essence avec garage - Plateforme de nettoyage - Poissonnerie - Boulangerie - Elevage - Plantations diverses - Bars restaurants - Entrepôt - Commerce	30 000
	Industrie ou Restaurant disposant d'une piscine	345 000
	Vente de "mitihue" ou de produits locaux	345 000
Autres établissements	Super marché et grands magasins au-dessus de 200 m2 avec frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000

forfait minimum et surplus au compteur	Cliniques privées (forfait de 4 000 m3)	345 000
	Frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000
	Compagnies pétrolières (forfait de 4 000 m3)	345 000
	Usines à glace et blanchisserie (forfait de 1 200 m3)	103 500
	Usines d'eau gazeuse (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
	Brasserie (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
	Gendarmerie nationale (forfait de 40 000 m3)	3 450 000
	BA190/Aéroport militaire (forfait de 150 000 m3)	12 937 500
	Centre pénitentiaire (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
	Parcs à poissons et bassins d'eau (forfait de 1 200 m3)	103 500
	Hôtel Intercontinental (forfait de 24 000 m3)	2 070 000
	Chantiers de construction d'immeuble (forfait de 1200 m3)	103 500
	Stations d'épuration (forfait de 1 200 m3)	103 500
	Lotissements privés (forfait de 1 200 m3)	103 500
	Cimetière de l'Uranie (forfait de 4 000 m3)	345 000

b. Facturation mensuelle au volume

Tarification au volume (en F CFP)					
Part fixe suivant le diamètre du branchement	15 – 20 mm	200	Tarif par tranche	0 – 30 m3	35
	20 – 40 mm	800		30 – 60 m3	70
	> 40 mm	3 200		> 60 m3	140

c. Equilibre financier du service

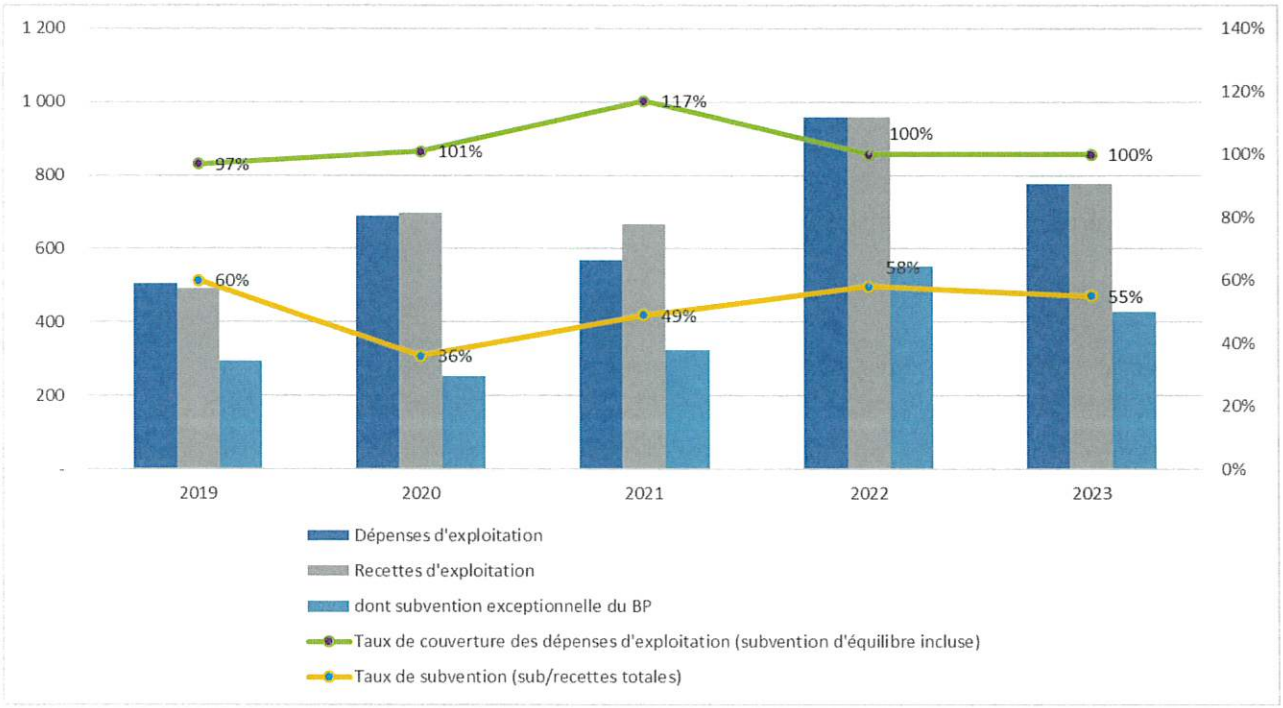
La Commune s'est fixée pour objectif d'atteindre à court terme l'équilibre budgétaire de la distribution en eau. Cet objectif repose sur une optimisation des dépenses d'exploitation en priorité et une augmentation progressive des recettes.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'équilibre du service entre 2017 et 2023.

Budget annexe de l'eau (en F CFP)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'exploitation	533 020 742	484 825 921	505 514 853	690 304 643	569 370 987	956 627 564	776 969 013
Recettes d'exploitation	517 055 656	489 000 218	491 060 399	696 079 049	666 028 152	956 627 564	777 324 613
- Dont subvention exceptionnelle d'équilibre	*314 796 662*	*238 532 528*	*295 065 007*	*251 755 844*	*324 718 085*	*551 923 794*	*428 600 330*
Taux de couverture des dépenses d'exploitation (hors subvention d'équilibre)	**38 %**	**52 %**	**39 %**	**64 %**	**60 %**	**42%**	**45%**

Répartition

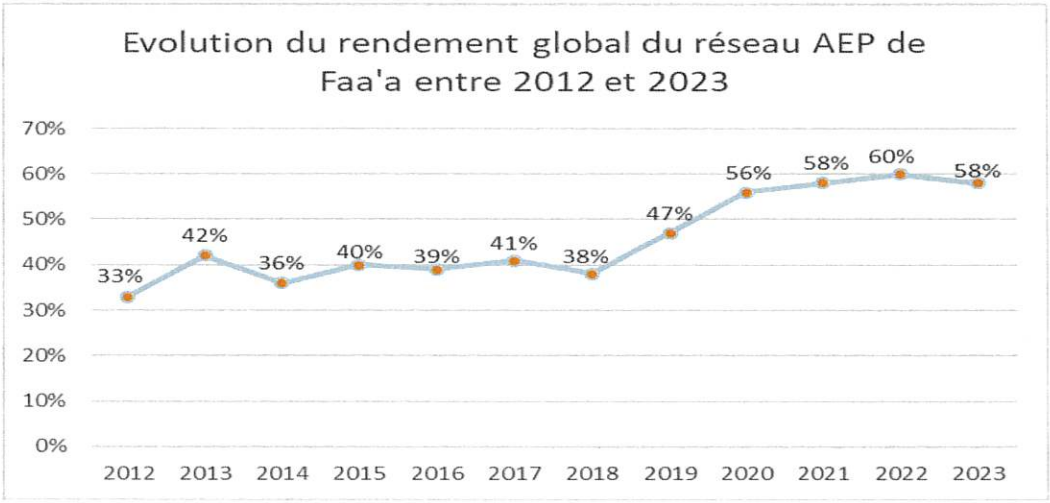
De nombreux efforts dont le renouvellement de **3 % de linéaire de réseau par an** ; l'optimisation des consommations en électricité des forages et la pose de compteurs ont pour objectif de limiter la subvention d'équilibre du budget principal pour tendre vers le budget de fonctionnement du SPIC.



En effet, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, les services environnementaux se doivent d'arriver à l'équilibre budgétaire par les recettes propres du service. Depuis le début de la précédente mandature, le taux de subvention est passé en 6 ans de 27% à 58 % en 2022, avec des maximums allant jusqu'à 60% en 2017 et 2019.

On note également que **l'investissement communal a été progressif dans le temps**, ce que permet in fine de limiter le poids des charges d'exploitation. En effet, l'**évolution du rendement global du réseau** illustre bien la fermeté du SPIC dans ses engagements.

En 2024, 2401 mètres linéaire de canalisation ont été renouvelés.



Le taux de potabilité

Pour l'année 2025, le taux de potabilité est de 100 %.

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Potabilité	100%	100%	97%	100%	100%	100%	**100%**

4 Objet de l'opération

4.1 Description de l'opération

L'opération consiste à réaliser des travaux d'extension et de renforcement des réseaux de distribution d'eau sur environ 5 km sur les sites épars dans la commune.

Le type des travaux concernent :

- La fourniture et pose de canalisations correctement dimensionnées,
- La fourniture et pose de nouveaux branchements sur les nouvelles canalisations,
- La fourniture et pose des ensembles compteurs d'eau de sectorisation (regard compteur, compteur d'eau et accessoires compteur).

4.2 Choix technique et technologique retenu

4.2.1 Pose des réseaux

Le réseau sera posé en tranchée en absence de contrainte (à l'axe des petites servitudes et sur le côté de la servitude importante présentant le plus de branchements) et en privilégiant le côté talus.

Il sera mis en place deux types de tranchée, celle de faible profondeur dans les zones faiblement circulées, et celle dite « classique » avec une profondeur de 1.00 m environ afin de respecter une couverture minimale de 0.80 m au-dessus de la conduite.

Les conduites seront posées et enrobées dans du sable jusqu'à +0.10 m au-dessus de la génératrice de la conduite. La partie inférieure du remblai pourra se faire avec le réemploi des matériaux extraits et criblés à 30 mm et la partie supérieure sera en GNT 0/30. Un grillage avertisseur détectable bleu sera posé à +0.30 m de la génératrice supérieure des tuyaux.

Les conduites présentant de forte pression, une butée béton ou dispositif équivalent, aux dimensions conformes aux plans sera réalisée derrière chaque Té et coude du projet.

Les travaux de déconnection des réseaux existants feront l'objet d'une attention particulière afin de supprimer tout risque de fuite ultérieure.

La réfection des chaussées sera à l'identique de l'existant (béton, enrobés ou cheminement en terre).

4.2.2 Pose des équipements

La fourniture et pose des équipements sera assurée par les entreprises de la place retenues aux appels d'offres.

5 Programme de réalisation de l'opération

5.1 Echéancier prévisionnel de réalisation tenant compte des délais de procédure et d'exécution

- Durée du projet : 12 mois
- Date de début du projet : 01/04/2027
- Date de fin du projet : 30/04/2028.

5.2 Mode opératoire

Afin de réaliser cette opération, la Commune lancera un appel d'offres afin de respecter la règlementation des marchés publics.

Le cahier des charges, la consultation ainsi que le suivi de l'opération seront gérées par le pôle opérations.



6 Budget

6.1 Coût et plan prévisionnel de financement

6.1.1 Coût global de l'opération

Le montant des investissements pour la réalisation de cette opération s'élève à 228 383 917 FCFP et est détaillé ci-dessous :

TRAVAUX	
Travaux **phase 1** (inclus aléas 5%)	180 625 961
ETUDES	
Maitrise d'œuvre (PRO à AOR) et études	21 483 700
Total HT	202 109 661
TVA 13%	26 274 256
Total projet TTC	**228 383 917**

6.1.2 : Taux de financement applicable

Le taux applicable au titre du FIP est de 80% sur le montant toutes taxes comprises.

6.1.3 : Plan prévisionnel de financement des travaux, maîtrise d'œuvre et études connexes :

Le plan prévisionnel est défini comme suit :

Mode de Financement	Taux	Montant
FIP	80 %	182 707 134
Commune	20 %	45 676 783

6.2 Echéancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération

AP	CP 2027	CP 2028
228 383 917 FCFP	69 300 000 FCFP	159 083 917 FCFP

6.3 Modalités d'amortissement de l'opération

- Durée : 40 ans et un taux d'amortissement linéaire de **2,5 %,**
- Montant annuel de l'amortissement : **5 709 598 FCFP**,
- Montant total de l'amortissement : **228 383 917 FCFP**,

- Délibération n°17/2024 du 29 octobre 2024 fixant les catégories et les durées d'amortissement des services publics à caractères industriel et commercial (SPIC).

Période	VNC début d'exercice	Annuité d'Amortissement	Amortissement cumulé	VNC fin d'exercice
30/04/2028	228 383 917	1 903 199	1 903 199	226 480 718
31/05/2028	228 383 917	5 709 598	3 806 399	220 771 120
30/06/2028	228 383 917	5 709 598	9 515 997	215 061 522
31/07/2028	228 383 917	5 709 598	15 225 594	209 351 924
31/08/2028	228 383 917	5 709 598	20 935 192	203 642 326
30/09/2028	228 383 917	5 709 598	26 644 790	197 932 728
31/10/2028	228 383 917	5 709 598	32 354 388	192 223 130
30/11/2028	228 383 917	5 709 598	38 063 986	186 513 532
31/12/2028	228 383 917	5 709 598	43 773 584	180 803 934
31/01/2029	228 383 917	5 709 598	49 483 182	175 094 336
28/02/2029	228 383 917	5 709 598	55 192 780	169 384 738
31/03/2029	228 383 917	5 709 598	60 902 378	163 675 141
30/04/2029	228 383 917	5 709 598	66 611 976	157 965 543
31/05/2029	228 383 917	5 709 598	72 321 574	152 255 945
30/06/2029	228 383 917	5 709 598	78 031 172	146 546 347
31/07/2029	228 383 917	5 709 598	83 740 770	140 836 749
31/08/2029	228 383 917	5 709 598	89 450 367	135 127 151
30/09/2029	228 383 917	5 709 598	95 159 965	129 417 553
31/10/2029	228 383 917	5 709 598	100 869 563	123 707 955
30/11/2029	228 383 917	5 709 598	106 579 161	117 998 357
31/12/2029	228 383 917	5 709 598	112 288 759	112 288 759
31/01/2030	228 383 917	5 709 598	117 998 357	106 579 161
28/02/2030	228 383 917	5 709 598	123 707 955	100 869 563
31/03/2030	228 383 917	5 709 598	129 417 553	95 159 965
30/04/2030	228 383 917	5 709 598	135 127 151	89 450 367
31/05/2030	228 383 917	5 709 598	140 836 749	83 740 770
30/06/2030	228 383 917	5 709 598	146 546 347	78 031 172
31/07/2030	228 383 917	5 709 598	152 255 945	72 321 574
31/08/2030	228 383 917	5 709 598	157 965 543	66 611 976
30/09/2030	228 383 917	5 709 598	163 675 141	60 902 378
31/10/2030	228 383 917	5 709 598	169 384 738	55 192 780
30/11/2030	228 383 917	5 709 598	175 094 336	49 483 182
31/12/2030	228 383 917	5 709 598	180 803 934	43 773 584
31/01/2031	228 383 917	5 709 598	186 513 532	38 063 986
28/02/2031	228 383 917	5 709 598	192 223 130	32 354 388

Période	VNC début d'exercice	Annuité d'Amortissement	Amortissement cumulé	VNC fin d'exercice
31/03/2031	228 383 917	5 709 598	197 932 728	26 644 790
30/04/2031	228 383 917	5 709 598	203 642 326	20 935 192
31/05/2031	228 383 917	5 709 598	209 351 924	15 225 594
30/06/2031	228 383 917	5 709 598	215 061 522	9 515 997
31/07/2031	228 383 917	5 709 598	220 771 120	3 806 399
31/08/2031	228 383 917	3 806 399	226 480 718	0

